



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 56722

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la CMU-C. Cette couverture complémentaire octroie à tout résident en situation légale sur le territoire français la gratuité de tous ses soins de santé. Alors que lors de l'année 2013 le nombre d'étranger en situation régulière a atteint 4,7 millions, elle souhaite ajouter 500 000 nouveaux bénéficiaires au dispositif, c'est-à-dire un surcoût de 250 millions d'euros, qui va dans le sens contraire des efforts demandés à l'ensemble des Français pour surmonter la crise économique. Par ailleurs, l'aide médicale d'État (AME) bénéficiait à 220 000 personnes en 2012, puis 270 000 en 2013 pour un coût de 600 millions d'euros auxquels s'ajoutent 120 millions d'euros d'aide médicale d'urgence. Ce public ne va d'ailleurs pas sans causer des troubles graves à l'ordre public et à la sécurité dans les pharmacies. Il lui demande si, dans un souci d'égalité et de concorde nationale, il n'est pas temps de revenir sur des dispositifs inégaux et dispendieux.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56722

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juin 2014](#), page 4409

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)